



Amende stationnement place handicapée

Par **Cotechino**, le **09/09/2016** à **18:20**

Bonjour,

le 08 septembre 2016 aux alentours de 22h je me suis garé sur une place de parking qui a première vue n'avait pas l'air interdite (il faisait nuit).

J'ai rejoint des amis dans un bar et j'ai bu quelques bières.

Je n'ai pas repris ma voiture dans la mesure où j'étais un peu ivre; je suis rentré chez moi à pied.

Dans la journée du 09 septembre 2016, je suis retourné chercher mon véhicule.

Je m'étais sans faire exprès garé sur une place handicapée; résultat 135€ d'amende. [smile17]

Je suis conscient d'avoir été verbalisé à juste titre et je ne chercherais pas à contester l'amende.

Cependant, j'aimerais savoir si ,selon vous, une demande de remise gracieuse est susceptible d'aboutir en ma faveur.

Ayant de faibles revenus (bourse étudiant : 450€), cette contravention me met en grande difficulté financière.

Pensez-vous qu'une remise gracieuse partielle ou totale soit envisageable?

Merci de m'avoir lu. Bonne journée.

PS : Ci-joint une photo de ladite place de parking; le marquage au sol est en plus mauvais état (photo 2015)

<http://www.casimages.com/i/160909063422900736.png.html>

Par **Visiteur**, le **09/09/2016 à 18:55**

Bonsoir,
Le marquage au sol n'est pas bon, mais le panneau ?

Par **Lag0**, le **09/09/2016 à 19:21**

[citation]Cependant, j'aimerais savoir si ,selon vous, une demande de remise gracieuse est susceptible d'aboutir en ma faveur.

Ayant de faibles revenus (bourse étudiant : 450€), cette contravention me met en grande difficulté financière.

Pensez-vous qu'une remise gracieuse partielle ou totale soit envisageable? [/citation]

Bonjour,

Je ne sais pas si vous vous rendez compte des conséquences de ce que vous demandez là !
Si l'on vous suit, les personnes à faibles revenus pourraient donc s'affranchir des lois et faire n'importe quoi sans risquer de devoir payer une amende !

Par **Cotechino**, le **09/09/2016 à 20:37**

Bonsoir, oui le panneau... je ne l'avais pas vu, c'était de nuit :/

Pour la remise gracieuse, j'ai trouvé un article sur internet à ce sujet.

Lag0, je n'arrive pas bien à vous suivre; vous estimez que le recours gracieux serait inutile?
Ou votre commentaire ne constitue qu'un jugement de valeur? merci

<http://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-routier/remise-gracieuse-de-lamende>

Par **Tisuisse**, le **14/09/2016 à 10:48**

Bonjour,

La remise gracieuse n'est pas dans les compétences de l'OMP, voir avec le Trésor Public pour un éventuel échelonnement du paiement de cette amende.

Par **jodelariege**, le **14/09/2016 à 13:24**

bonjour ça va etre difficile de défendre l'idée qu'il faisait nuit et que vous n'avez pas vu ce panneau ,si on a les phares allumés tous les panneaux sont visibles la nuit surtout en ville où il doit y avoir des lampadaires publics...je pense que le mieux est bien de demander de payer en plusieurs fois